Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 88 (2000)

Heft: 1447

Artikel: Les corrupteurs et les corrompus

Autor: [s.n.]

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-281979

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 17.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

femmes et hommes dans de nombreux domaines (emploi, accès aux ressources productives, au crédit et aux droits de propriété (surtout des terres), de la représentation et de la participation à la vie publique, de l'accès à l'éducation et à la santé, etc.) et une diminution de la malnutrition et de la mortalité infantile, un taux de fertilité abaissé, une économie et une administration gouvernementale moins corrompue, et une croissance économique plus forte. Cette dernière à son tour étant favorable au rétrécissement de l'écart entre les sexes, engendrant un enchaînement positif de développement.

Pour combattre la corruption, il faut donc modifier l'équilibre des gains et des pertes qui motive les comportements de corruption, en agissant de façon volontariste au niveau social, en procédant à des réformes organisationnelles, en instaurant une réglementation claire incluant des sanctions rigoureusement appliquées, et surtout régler les problèmes d'interprétation et de respect des accords internationaux déjà ratifiés par les pays membres de l'OCDE.

Les corrupteurs et les corrompus

Grossièrement, à l'échelle mondiale, on peut se représenter les corrupteurs comme étant les grandes entreprises des pays riches et les corrompus les institutions des pays en voie de développement. Aggravée par la décolonisation des années soixante, elle s'est véritablement institutionnalisée dans les années septante, lorsque les pays européens légalisèrent les «commissions» pour s'assurer l'obtention de marchés ou de contrats, afin de compenser le déficit commercial créé par l'augmentation du prix du pétrole. Les Etats-Unis faisaient de même, mais plus discrètement, en subventionnant l'implantation de filiales de ses grandes entreprises dans les paradis fiscaux (généralement d'ex-colonies).

Depuis la chute du Mur de Berlin, la dimension économique des rapports commerciaux a évincé l'encadrement politique (Est-Ouest) qui caractérisait le commerce international pendant la Guerre-froide, faisant place à une surenchère planétaire pour l'obtention des contrats. Les commissions versées aux «décideurs» et aux intermédiaires sont aujourd'hui exorbitantes, représentant 5 à 6% dans les pays du Nord, mais pouvant atteindre 20 à 40% de la valeur d'un contrat (lui-même énorme) dans les pays émergents.

Les pays membres de l'OCDE, le 10 décembre 1997, ont signé une convention réprimant la corruption d'agents étrangers. L'UE et les Etats-Unis ne semblent cependant pas d'accord sur certaines clauses de la convention, et ils poursuivent l'implantation de filiales de leurs grands groupes financiers dans des Etats non-membres de l'OCDE et donc non soumis aux accords. Il